



RÉUNION COCOF-TCUM

20 MARS 2013



C O M I T É
I N T E R M I N I S T É R I E L
D E S V I L L E S
S E C R É T A R I A T G É N É R A L

www.ville.gouv.fr

LA DIMENSION URBAINE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION EN FRANCE SUR 2007-2013

PERSPECTIVES POST-2013

SECRETARIAT GÉNÉRAL À LA VILLE
(SG CIV)

Mission Europe et international
Valérie LAPENNE



Le volet urbain de la politique de cohésion

Architecture de mise en oeuvre



Europe	Orientations Stratégiques Communautaires + Règlements	Communication ville + Article 8 FEDER
France	Cadre de Référence Stratégique National	Priorité « ville » CRSN + Circulaire 5 octobre 2006
Région	Programme Opérationnel Régional FEDER	Appels à projets + Actions thématiques
Bénéficiaire final	Projet	Stratégie + partenariat Financement pluriannuel Méthode

Le volet urbain de la politique de cohésion

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- ▶ valoriser les acquis d'URBAN dans les PO 2007-2013
- ▶ soutenir l'approche urbaine intégrée au bénéfice des quartiers prioritaires de la *Politique de la ville* (en lien avec les principes de la Charte de Leipzig pour la ville européenne durable)



Le volet urbain de la politique de cohésion



ORIENTATIONS NATIONALES PUI

1. Soutenir les actions favorisant :

- développement économique et emploi
- diversité fonctionnelle
- désenclavement
- mixité sociale
- instauration climat de sécurité

2. Favoriser une gouvernance des projets favorisant l'emboîtement des échelles de territoire :

- échelle agglomération : actions en direction des quartiers : transports, peuplement et mixité sociale par ex.
- échelle des quartiers : structures fédérant habitants, professionnels, associations et services publics

3. Concentrer et mettre en cohérence avec les dispositifs nationaux à travers les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)



Le volet urbain de la politique de cohésion



AVANCEMENT

► Spécification d'un volet urbain 19 Programmes opérationnels régionaux (PO)

= **535 M€** (7% du FEDER des 22 régions concernées)
+ interventions thématiques

► 19 PO régionaux

= **15 Autorités régionales en France métropole ont lancé des appels à projets pour des projets urbains intégrés (PUI) 2007-2009 et 4 DOM spécifiés un volet urbain:**

= **61 PUI + 4 volets urbains DOM**



Le volet urbain de la politique de cohésion



CARACTÉRISTIQUES DES PUI

- **Projet global de territoire :**
 - Approche territoriale mixte : locale et très élargie
 - Projets structurants et de proximité
- **Gouvernance renforcée :** chef de file d'agglomération pour le pilotage et l'animation du partenariat
- **Outils de suivi et d'évaluation** structurant le pilotage et l'exécution du projet
- **Cadre pluriannuel des moyens financiers et humains**
 - Ingénierie dédiée
 - Concentration des moyens (effet levier)



Le volet urbain de la politique de cohésion



ANIMATION ET MISE EN RESEAU DES PUI

→ **Mission Europe Urbain** : cellule d'appui technique pour la mise en réseau nationale (DATAR, SG CIV, DéGéOM avec financement Europ'act)

→ **PUI 20** : Réseau interrégional des centres de ressources politique de la ville (PQA, CR DSU, CRPV PACA, SGAR Languedoc-Roussillon avec financement Europ'act)



ENSEIGNEMENTS

(Cf « étude nationale sur la mise en oeuvre du volet urbain
de la politique de cohésion » Viarégio, 2012



QUELQUES ECUEILS

- Effet d'aubaine financière (pour certains)
- Caractère intégré relatif (pour certains) :
 - faible prise en compte des quartiers en difficulté au profit d'aménagement plus global (sans lien démontré avec les territoires urbains en difficulté)
 - approche monothématique
 - plan d'actions ne transcrivant pas de vision stratégique
- Evolution et retard dans les programmations (pour certains)
(Cf calendriers différenciés CUCS et programmation européenne)
- Cloisonnement FEDER/FSE (constat partagé par tous les PUI)
- Outils d'évaluation peu adapté (indicateurs)



ENSEIGNEMENTS

(extrait « étude nationale sur la mise en oeuvre du volet urbain
de la politique de cohésion » Viarégio, 2012



VALEUR-AJOUTEE OBSERVABLE DANS LES CUCS

- Elaboration de stratégies territoriales concertées ;
- Emergence de projets structurants ;
- Elargissement des partenariats associatifs et économiques ;
- Renforcement de la qualité des projets ;
- Conduite d'actions innovantes ;
- Expérimentation



Les orientations nationales post-2013 pour la politique de la ville



**Convention cadre entre le Ministère délégué
à la ville et l'Association des régions de
France pour les quartiers prioritaires de la
politique de la ville**

→ un ciblage des fonds structurels européens sera
opéré sur les priorités thématiques et territoriales de
la politique de la ville



Les orientations nationales post-2013 pour la politique de la ville

1. – Les Régions lorsqu'elles seront autorités de gestion flécheront des fonds structurels européens sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
2. – Les PO régionaux comprendront un axe urbain pluri-fonds (FEDER-FSE) ou un ITI, au titre du volet politique de la ville pour le développement urbain intégré ;
3. – Le volet politique de la ville des PO représentera au minimum 10 % de l'enveloppe globale des PO régionaux ;



Les orientations nationales post-2013 pour la politique de la ville

4. – Le volet politique de la ville (FEDER/FSE) sera prioritairement fléchés en direction des EPCI abritant les quartiers prioritaires. Possibilité de subventions globales aux EPCI volontaires ;
5. – Le volet politique de la ville des PO soutiendra les interventions en faveur du développement urbain, économique et de la cohésion sociale dans les quartiers ;



Les orientations nationales post-2013 pour la politique de la ville

6. – Le volet politique de la ville des PO sera inscrit dans les engagements financiers des futurs contrats de ville (2014-2020);



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Mission Europe et international

valerie.lapenne@ville.gouv.fr

+33 (0)1 49 17 46 39